



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le trois juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **26**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 juin 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Héléne LORME, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Michel PIRES, ayant donné pouvoir à Héléne LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **20h20**

Secrétaire : **Maël DIONG**

RESSOURCES HUMAINES

DL.20.054 – Création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1er août 2020 – Service Aménagement et Développement du Territoire

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire indique que cet emploi compte tenu de la nature des fonctions exercées, du niveau d'expertise nécessaire et du niveau de recrutement, pourra être pourvu le cas échéant en l'absence d'agent titulaire, par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de rédacteur.

Après avis du Comité Technique du 30 juin 2020 et après présentation en commission générale du 19 juin 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} août 2020 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **08 JUIL. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

08 JUIL. 2020

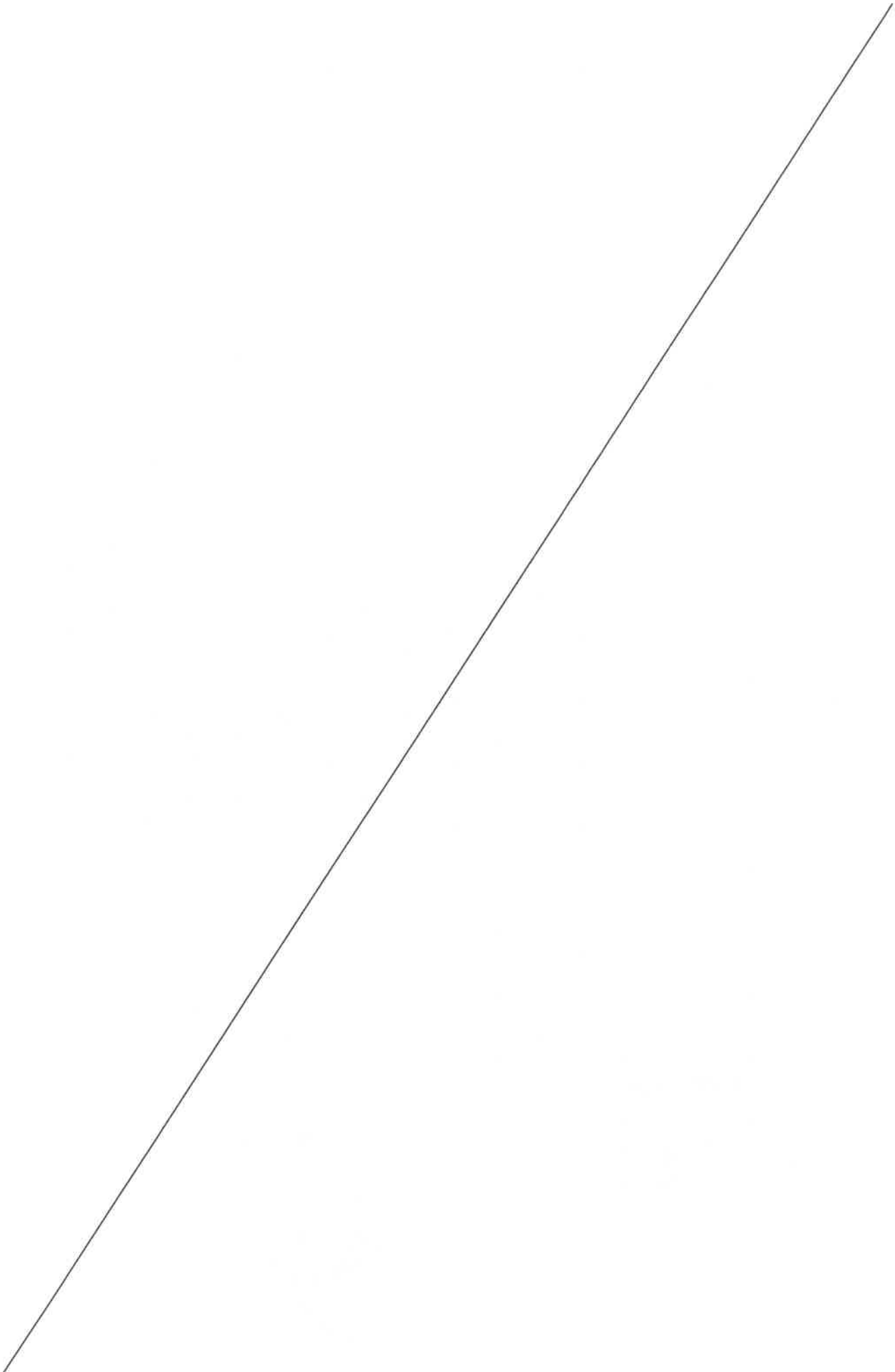
08 JUIL. 2020

08 JUIL. 2020

Le Maire



Christian DUMAS



Acte à classer

DL-20-054

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-07-08T16-05-54.00 (MI224123244)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200703-DL-20-054-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1er août 2020 - service aménagement et développement du territoire

Date de décision : 03/07/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Création de poste.

Acte : [DL.20.054-RH-création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1er août 2020-service aménagement et développement du territoire.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 08/07/20 à 16:05

Date 08/07/20 à 16:05

Date 08/07/20 à 16:14

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)